

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2024-06-08 – RESIDENCE SENIORS**  
**Approbation d'un Bail Emphytéotique Administratif**

M le Maire rappelle son engagement à tout mettre en œuvre à réaliser une résidence appropriée pour les personnes âgées autonomes proche du cœur de ville de Meymac, afin que les occupants puissent accéder rapidement aux services et commerces.

Après de multiples rencontres depuis 2020, et quelques retards dus notamment à la pandémie de Covid, le Conseil municipal avait approuvé en décembre 2023, outre le principe d'un cautionnement à 50% des prêts réalisés pour le projet, le fait de souscrire le moment venu, à un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) correspondant aux réalisations immobilières sur diverses parcelles communales.

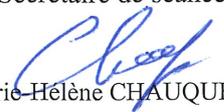
Désormais, le permis de construire étant obtenu, les appels d'offre étant en cours via la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM de la Corrèze (COPROD), le chantier devant débuté en début d'année 2025, le BEA doit être signé, d'une durée de 80 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**CONFIE à Maître FEYSSAC la rédaction d'un Bail Emphytéotique Administratif relatif à ce projet**

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents

La Secrétaire de séance,

  
Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 02 décembre 2024

Le Maire,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20241206-2024-06-08-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2024  
Date de réception préfecture : 06/12/2024